



LANGUIDIC

Feuille d'Information Municipale

n°121 – janvier 2021

2, rue de la Mairie – 56440 LANGUIDIC – Tél. 02.97.65.19.19.- Fax. 02.97.65.10.11 - mairie@languidic.fr

Vie Municipale



Conseil Municipal : Lundi 25 janvier à 19h, diffusion en direct sur Facebook "Languidic Officiel".

Offres d'emploi

La commune recrute :

1 agent de Police Municipale à temps complet sur le grade de Gardien Brigadier ou Brigadier-Chef Principal Référence de l'offre sur www.emploi-territorial.fr : 056201200193593

Sous l'autorité du responsable du service de la police municipale, l'agent exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population. Recrutement statutaire.

1 assistant(e) Ressources Humaines à temps complet dans les cadres d'emploi de Rédacteur ou d'Adjoint(e)s principaux. Référence de l'offre sur www.emploi-territorial.fr : 056210100198833

En tant qu'assistant/e des ressources humaines vous assurez la gestion administrative du personnel communal et CCAS, la gestion des recrutements, des carrières, des paies, de la formation, des absences et des relations avec les instances paritaires en collaboration avec le deuxième assistant RH du service.

Date de prise de fonctions le 1^{er} mars 2021. Rémunération statutaire + régime indemnitaire + CNAS. Adresser lettre de motivation, CV, copie des diplômes, dernière situation administrative, 2 dernières évaluations et dernier bulletin de paie pour le **20 février 2021 au plus tard** à Monsieur le Maire, 2 rue de la mairie – 56440 LANGUIDIC

Le recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 16 ans révolus. Il permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), l'inscription aux examens, au permis de conduire et l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans. La démarche s'effectue en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille ou par téléservice via le site internet www.service-public.fr. Dans les mois qui suivent le recensement, il est possible de créer un compte sur www.majdc.fr (démarche non obligatoire) pour y trouver, entre autres informations utiles : sa convocation pour la JDC, signaler un changement d'adresse, demander un duplicata de l'attestation de participation en cas de perte...

Vente matériel services techniques

- Une bétonnière thermique, roulements HS - prix : 80 €
- Petit véhicule diesel (ancienne balayeuse bulnet) - prix : 100 €
- Sambron benne de chantier diesel - prix : 250€
- 1 siège de tondeuse autoportée - prix : 100 €

Renseignements : Services techniques : 02.97.65.19.20. ou ateliers.municipaux@languidic.fr

Informations diverses

Lorient Agglomération Collecte et tri des déchets



A partir de 2021, il ne sera plus nécessaire de regarder si la semaine est paire ou impaire pour sortir sa poubelle. La seule règle à retenir est la suivante : les emballages (bac jaune) et les déchets non recyclables (bac noir) sont collectés tous les 15 jours et les biodéchets (bac vert) toutes les semaines.

Si vous avez un doute sur le jour de sortie de votre poubelle, vous pouvez télécharger et imprimer votre calendrier de collecte personnalisé sur www.lorient-agglo.bzh (rubrique Vos services > Déchets > Collecte et tri des déchets). Il vous suffit de rentrer votre adresse dans le moteur de recherche pour générer votre calendrier sur lequel sera précisé tous les jours de collecte pour chacune de vos 3 poubelles pour l'année 2021.

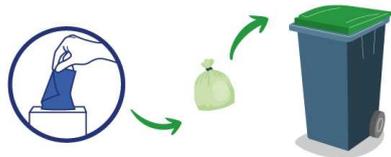
Sortie des poubelles : rappel des consignes

Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de la collecte, l'horaire de passage du camion étant susceptible de varier. La poignée doit être tournée vers la route. Ils doivent être rentrés dès que possible et ne doivent pas être laissés au bord de la route en dehors du jour de collecte. L'usage de tout autre équipement que les bacs fournis par Lorient Agglomération est interdit.

Masques, gants et mouchoirs doivent être jetés dans des sacs fermés

En raison du contexte sanitaire et pour assurer au mieux la protection des agents de collecte et des salariés du centre de tri des emballages situé à Caudan, Lorient Agglomération rappelle aux habitants que les masques chirurgicaux, gants et mouchoirs en papier doivent être jetés dans des sacs fermés avant d'être déposés dans les bacs : poubelle noire pour les masques et les gants, poubelle verte pour les mouchoirs à usage unique non contaminés.

CORONAVIRUS - COVID-19
CONSIGNES AUX PARTICULIERS



Enfermez vos mouchoirs dans un sac biodégradable et jetez-le dans la poubelle des biodéchets.



Enfermez vos gants, masques chirurgicaux et tous les textiles sanitaires dans un sac en plastique et jetez-le dans la poubelle d'ordures ménagères.

! Ces déchets ne doivent pas être déposés dans la poubelle jaune (emballages) afin d'assurer au mieux la protection des salariés qui peuvent être amenés à manipuler manuellement les déchets.

Intoxications au monoxyde de carbone

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Durant la saison de chauffe 2019-2020, **9 affaires ont été signalées et investiguées dans le département du Morbihan (7 dans l'habitat et 2 en milieu professionnel), impliquant 18 personnes dont 11 ont été hospitalisées.**

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie

utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Vie Associative

Demandes de subventions

Les dossiers de demande de subvention de fonctionnement et projet seront disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune (www.languidic.fr) ou à l'accueil de la mairie mi- janvier 2021. Les dossiers **complets** devront être déposés en mairie avant le 15 mars 2021.

Vous souhaitez recevoir votre prochaine lettre d'information par courriel, envoyez un message à : mairie@languidic.fr

Menus du restaurant scolaire municipal

Lundi 4 : Velouté de tomates – Escalope de dinde sauce curry ; Pommes rissolées – Fromage – Fruit de saison

Mardi 5 : Betteraves aux pommes – Sauté de veau aux champignons ; Riz de Camargue bio. – Glace vanille/chocolat

Jeudi 7 : Salade des îles – Couscous végétarien – Yaourt aux fruits

Vendredi 8 : Salami – Filet de poisson ; pommes vapeur / poêlée de légumes ; Fromage - Fruit bio.

Lundi 11 : Velouté de carottes – Pépinettes aux lentilles corail et tomates ; Haricots verts – Fromage – Fruit de saison bio.

Mardi 12 : Salade fromagère – Estouffade de bœuf ; Riz aux petits légumes – Petit Suisse aux fruits

Jeudi 14 : Soupe de légumes bio. – Emincé de dinde aux raisins ; Bulgour / Carottes Vichy – Entremet caramel

Vendredi 15 : Quiche Lorraine – Filet de poisson ; Pommes vapeur / Poêlée de potirons – Fruit de saison bio.

Lundi 18 : Velouté de poireaux – Sauté de porc aux oignons ; Purée de patates douces / Brocolis – Tarte aux pommes

Mardi 19 : Céleris aux pommes – Chili sin carne – Liégeois au chocolat

Jeudi 21 : Crème de panais – Paupiette de dinde sauce champignons ; Coquillettes – Fromage - Fruit de saison bio.

Vendredi 22 : Carottes râpées bio. – Filet de poisson ; Mélange de céréales bio / fondue de poireaux – Yaourt aux fruits

Lundi 25 : Feuilleté emmental – Omelette ; Petits pois Français bio. / Poêlée de poivrons – Compote de pommes

Mardi 26 : Velouté de tomates – Saucisse ; Lentilles vertes du Berry / Carottes à la crème – Fromage – Poire bio.

Jeudi 28 : Soupe de légumes – Hachis Parmentier ; Salade verte – Fruit de saison

Vendredi 29 : Salade composée – Filet de poisson ; Riz à l'Indienne / Choux Fleurs – Eclair au chocolat

Les menus du self sont consultables sur le site internet www.languidic.fr

Les informations communiquées sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales